

Avec la redevance spéciale, si vous êtes gros producteur*, en triant et en réduisant vos déchets, votre facture s'allège...

*Au-delà de 1 100 litres par semaine, le SICOVAD facture une redevance spéciale dont les tarifs sont pour 2019 :

11 € / m³ pour les déchets recyclables
35 € / m³ pour les déchets ménagers résiduels

vo
tre
con
tac
t

Ingrid BEGEL

03 29 31 33 75
ingrid.begel@sicovad.fr

Assistante
Redevance Spéciale



TAXE ET REDEVANCE SPECIALE

VOUS PAYEZ LA TAXE D'ENLEVEMENT
DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

CAS N°1

Production d'ordures ménagères en mélange
et de collecte sélective inférieure à 1100 litres
par semaine : pas de redevance spéciale,
seule la TEOM s'applique.

CAS N°2

Production d'ordures ménagères résiduelles
ou de collecte sélective supérieure à 1100
litres par semaine : le producteur paie la
redevance spéciale et la TEOM sera déduite
(si TEOM > Redevance, seule la TEOM s'applique)

VOUS ETES EXONERE DE LA TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
(TEOM)

La redevance spéciale s'applique
dès le 1^{er} litre de déchets produit
en fonction des bacs à disposition.



LES COÛTS



11 € / m³ pour les déchets recyclables

35 € / m³ pour les ordures ménagères

Plus vous trie, mieux vous trie, plus vous réduisez les déchets : moins vous payez !



1 bac ordures ménagères 660 L
collecté 2 fois par semaine
1 bac ordures ménagères 360 L
collecté 2 fois par semaine
Pas de bac de tri.

Soit $(660 \times 2) + (360 \times 2) =$
2040 L / semaine donc redevable

$2.04 \text{ m}^3 \times 52 \times 35 \text{ €} = 3\,712,8 \text{ € / an}$

** exemple à Epinal, calcul sur 52 semaines*

**PAS DE TRI ET
BEAUCOUP DE DECHETS :
3 712,8 € / an**



1 bac ordures ménagères 660 L
collecté 2 fois par semaine
2 bacs tri 360 L
collectés 1 fois par semaine

Soit $(660 \times 2) + (360 \times 1 + 360 \times 1) =$
2040 L / semaine donc redevable

$0,66 \text{ m}^3 \times 2 \times 52 \times 35 \text{ €} = 2\,402,4 \text{ €}$
 $2 \times 0,36 \text{ m}^3 \times 1 \times 52 \times 11 \text{ €} = 411,84 \text{ €}$
soit 2814,24 € / an

** exemple à Epinal, calcul sur 52 semaines*

**AVEC DU TRI
ET MOYENNEMENT DE DECHETS :
2 814,24 € / an**



1 bac ordures ménagères 360 L
collecté 2 fois par semaine
2 bacs tri 360 L
collectés 1 fois par semaine

Soit $(360 \times 2) + (360 \times 1 + 360 \times 1) =$
1440 L / semaine donc redevable

$0,36 \text{ m}^3 \times 2 \times 52 \times 35 \text{ €} = 1\,310,4 \text{ €}$
 $2 \times 0,36 \text{ m}^3 \times 1 \times 52 \times 11 \text{ €} = 411,84 \text{ €}$
soit 1722,24 € / an

** exemple à Epinal, calcul sur 52 semaines*

**AVEC DU TRI
ET PEU DE DECHETS :
1 722,24 € / an**